



Régularisation de charges locatives

Par **Tigloo**, le **22/06/2011** à **10:24**

Bonjour,

Ma propriétaire me réclame le paiement de la régularisation des charges locatives et de l'augmentation du loyer pour l'année 2008-2009 afin qu'elle puisse payer la réparation du lave-linge de mon appartement meublé, en panne depuis un mois.

Est-ce légal sachant qu'il y a 6 mois elle m'avait dit qu'elle ne me les ferait pas payer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **14:00**

Elle a 5 ans pour faire la régularisation

Par **cocotte1003**, le **22/06/2011** à **17:07**

Bonjour, quèand vous faites un accord avec votre bailleur , faites le par écrit pour pouvoir avoir un recours, parce que cette foisil va falloir régler la régularisation des charges demandées. Vous pouvz demander à consulter les justificatifs, cordialement

Par **Tigloo**, le **23/06/2011** à **11:01**

Merci pour vos réponses.

Et peut-elle me réclamer l'augmentation du loyer 2008-2009 alors que j'ai un mail datant de 6 mois ds lequel elle me dit qu'elle ne me le fera pas payer ?

Cordialement,